

## Demande d'accueil occasionnel – été 2019

Ce formulaire de demande d'accueil occasionnel réservé est à **transmettre auprès de la structure concernée** qui étudiera les possibilités d'accueil selon les places disponibles.

Une réponse vous sera apportée par la structure d'accueil sollicitée à partir de mi-mai.

En cas de réponse positive les réservations seront enregistrées par le service, pour les créneaux acceptés.

Les annulations sont possibles jusqu'au 30 juin 2019 sans pénalités financières. Au-delà et conformément au Règlement de Fonctionnement des structures petite enfance (cf. « *Titre III. Tarification/Article 1.3. Déductions en cas d'absence* »), nous vous rappelons que seules les absences pour maladie (hors carence), éviction et hospitalisation ne sont pas facturées. En dehors de ces motifs, les temps d'accueil réservés restent facturés à la famille. Par ailleurs, toute absence non signalée au service 48h avant la journée d'accueil entraînera la facturation du repas en sus du contrat initial.

En cas de fermeture de votre structure d'accueil habituelle, il est possible de solliciter un accueil sur un autre établissement. Nous vous invitons pour cela à prendre connaissance des dates de fermeture des structures, au verso du présent document.

### ENFANT

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....

### PARENT(S) OU PERSONNE(S) AYANT LA RESPONSABILITE LEGALE DE L'ENFANT

**Représentant 1**  
*(Titulaire du dossier famille et détenteur du n° allocataire)*

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
N° de tél. : .....  
Adresse mail : .....

**Représentant 2**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
N° de tél. : .....  
Adresse mail : .....

- **Disposez-vous d'un dossier famille auprès de la DEEJ ?**
  - Oui
  - Non. Merci d'en faire la demande auprès de la DEEJ (21 av. Alexandre Goupil – Petit Chantilly) en fournissant les pièces suivantes : justificatif de domicile, livret de famille, n° CAF.
- **L'enfant bénéficie-il d'un contrat d'accueil en structure municipale ?**
  - Oui. Sur quelle structure ? .....
  - Non
- **La structure sollicitée** (1 formulaire par structure) :  
..... (sauf « Petite Sirène » et « GobTrotteurs »)

À Orvault, le .....  
Signature(s) :

➤ **Le besoin de garde :**

Merci de reporter dans le calendrier ci-dessous les horaires pour les jours souhaités.

juil-19							
n°	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

août-19							
n°	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	13	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

Pour toute demi-journée d'accueil (matin ou après-midi), il n'y a pas d'accueil entre 12h00 et 13h30 et la prestation de repas n'est pas comprise. Aussi, il est important que les horaires indiqués respectent les rythmes et besoins de votre enfant.

## Dates de fermeture des structures petite enfance

	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
"Petite Sirène" HAUT CORMIER																																													
	☞ du 26/07/19 à 16h au 19/08/19 inclus - réouverture le 20/08/19 à 7h45																																												
"La Raguenotte" BOIS RAGUENET																																													
	☞ du 05/07/19 à 12h* au 02/08/19 inclus - réouverture le 05/08/19 à 13h30																																												
"Frimousse" CRESSONNIERE																																													
	☞ du 02/08/19 à 12h* au 30/08/19 inclus - réouverture le 02/09/19 à 13h30																																												
"La Farandole" BUGALLIERE																																													
	☞ du 19/07/19 à 12h* au 16/08/19 inclus - réouverture le 20 août à 8h30																																												
"La Courte Echelle" FERRIERE																																													
	☞ du 02/08/19 à 12h* au 30/08/19 inclus - réouverture le 02/09/19 à 13h30																																												
"Gob'Trotteurs" GOBINIERE																																													
	☞ du 05/07/19 à 12h* au 02/09/19 inclus - réouverture le 03/09/19 à 8h30																																												
"Mary Poppins" PLAISANCE																																													
	☞ du 05/07/19 à 12h* au 02/08/19 inclus - réouverture le 05/08/19 à 13h30 + fermeture le vendredi 16/08/19																																												

\* Pour les structures fermant à 12h, aucune prestation de repas n'est prévue

**Formulaire à déposer auprès de la structure sollicitée**